



Relevé de Décisions
Bureau Restreint du 09 Janvier 2007
Approuvé par BE du 12 Janvier 2007

Présents : JP Champion – JC Méric – D Tincelin – P Gouard – E Marliot – B Bonneau – H Giraud – M Bouvet – B David

Points	Thèmes et Commentaires
1	ADMINISTRATION
1.1	<u>Affiliation</u>
Décision 1	Le BR approuve les affiliations suivantes pour les associations locales : * Avis de grand frais Jullouville (Basse Normandie) * Canot club de Primel (Bretagne) * Amicale laïque de Lanveoc , section voile (Bretagne) * Club Lucon Voile (Pays de la loire) * Campoloro Voile (Corse)
2	DIRECTION TECHNIQUE
Info	Passage fin février de la CO devant la directrice des sports
3	CCA
3.1	<u>Groupe de niveau (1 à 3) pour arbitres</u>
Décision 2	Le BR souhaite que soit vérifié l'adéquation entre les épreuves majeures de la FFVoile et la désignation des arbitres dans les groupes de niveau en étudiant la pertinence des critères que sont la compétence et l'exercice effectif de la fonction d'arbitre.
Info	Bbonneau précise que l'adéquation est globalement avérée avec quelques exceptions (spécificité d'arbitre sur un type d'épreuves) pour lesquelles la CCA met en place des solutions
3.2	<u>Evaluation des comités de course</u>
Info	Débat sur la méthode d'évaluation des comités de course. Sujet difficile sur lequel La CCA travaille actuellement. Un point sera fait ultérieurement en bureau sur les solutions préconisées par la CCA en ce domaine
4	DEPARTEMENT VOILE LEGERE
4.1	<u>Livret jeune sportif</u>
Décision 3	Le BR donne son accord de principe pour que la trame du livret jeune sportif édité par le MJS à destination des fédérations soit reprise par la FFVoile pour éditer son propre livret en le ciblant FFVoile et en regardant comment associer nos partenaires dans la cadre du contrat transmis par le MJS pour l'utilisation de ce livret.
4.2	<u>Opération Spi marqués BPOP sur le championnat de France glisse</u>
Décision 4	Accord de principe du BR pour faire appel à une voilerie pour la fabrication de ces spis sachant que les 1 ^{ers} devis sont très nettement moins chers qu'en passant par les distributeurs des bateaux concernés. Néanmoins, cette solution impose que les classes acceptent que ces spis puissent être utilisés sur un certain nombre d'épreuves en France dont le niveau reste à déterminer.

Décision 5	En tout état de cause, le BR souhaite que le CA puisse voter dans le règlement des championnats de France les règles de jauges permettant l'utilisation de ces sps.																		
Décision 6	Le BR profite de cette discussion pour rappeler qu'il devient urgent de modifier nos textes afin de permettre pour les nouvelles séries qui se créent promues par la FFVoile que la FFVoile fixe elle-même les règles de jauges nécessaire au développement des nouvelles séries, que l'association de classe n'existe pas ou qu'elle existe mais avec des idées différentes sur le développement des séries concernées.																		
5	DIVERS																		
5.1	<u>Tarifs SOF</u> LE BR décide le montant des droits d'inscription de la SOF selon le tableau suivant :																		
Décision 7	Tarifs SOF 2007																		
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Droit d'inscription avant le 31/03/07</th> <th>Inscriptions tardives et autres</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Classes solitaires</td> <td>120 €</td> <td>180 €</td> </tr> <tr> <td>Classes doubles</td> <td>220 €</td> <td>300 €</td> </tr> <tr> <td>Classes à trois équipiers</td> <td>270 €</td> <td>350 €</td> </tr> <tr> <td>Coaches Membres ISCA</td> <td>20 €</td> <td>40 €</td> </tr> <tr> <td>Autres Coaches</td> <td>30 €</td> <td>50 €</td> </tr> </tbody> </table>		Droit d'inscription avant le 31/03/07	Inscriptions tardives et autres	Classes solitaires	120 €	180 €	Classes doubles	220 €	300 €	Classes à trois équipiers	270 €	350 €	Coaches Membres ISCA	20 €	40 €	Autres Coaches	30 €	50 €
	Droit d'inscription avant le 31/03/07	Inscriptions tardives et autres																	
Classes solitaires	120 €	180 €																	
Classes doubles	220 €	300 €																	
Classes à trois équipiers	270 €	350 €																	
Coaches Membres ISCA	20 €	40 €																	
Autres Coaches	30 €	50 €																	
5.2	<u>Commission direction de course</u>																		
décision 8 vote CA	Le BR entérine la proposition à faire au prochain CA sur le nom du 2 nd coureur de la commission : S. JOSSE																		
Décision 9	Pour ce qui concerne les représentants des organisateurs, le BR exprime sa volonté de pouvoir intégrer parmi les deux postes un organisateur lié à une épreuve de taille modeste et si possible en dehors littoral atlantique et manche pour équilibrer la composition de la commission. La commission et le département habitable étudient les possibilités																		
5.3	<u>MR féminin au JO 2012</u>																		
Info	Débat et info																		
5.4	<u>Date du BR</u>																		
Décision 10	prochain BR le 01/02/2007 de 18H à 21H																		